



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 28110

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité afin de connaître le nombre de bénéficiaires à ce jour du décret n° 2003-1036 du 30 octobre 2003 prévoyant une retraite anticipée en raison d'une longue carrière.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a été appelée sur le nombre d'assurés ayant bénéficié du dispositif de retraite anticipée longue carrière prévu par les articles L. 351-1-1 du code de la sécurité sociale et L. 25 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite, depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions. Au 30 septembre 2008, 538 500 assurés ont bénéficié du dispositif de retraite anticipée longue carrière dans le cadre du régime général (Caisse nationale d'assurance vieillesse). Au 31 décembre 2007, depuis la création du dispositif, le nombre cumulé d'attributions de retraites anticipées était de 113 023 dans le régime des salariés agricoles et de 33 680 dans le régime des non-salariés agricoles (MSA), et de 72 184 dans le régime des artisans et commerçants (régime social des indépendants). Il était de 18 300 dans les régimes de la fonction publique, étant rappelé que le dispositif applicable dans ces derniers régimes est plus récent (entrée en vigueur au 1er janvier 2005) et connaît une montée en charge progressive. Pour le régime des professions libérales, le nombre des bénéficiaires n'est pas connu, mais est sans doute peu élevé en l'absence de transposition de cette mesure dans les régimes complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28110

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6337

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3910